



Nicolas DHUICQ
Député de l'Aube
Maire de Brienne-le-Château

Brienne-le-Château,
le 8 novembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Anciens combattants : adoption de plusieurs amendements au projet de loi de finances soutenus par Nicolas DHUICQ.

Nicolas DHUICQ, Député de l'Aube, se réjouit de l'adoption de plusieurs amendements au projet de loi de finances pour les anciens combattants.

La retraite des anciens combattants sera revalorisée de quatre points au 1^{er} juillet 2012. Elle passera ainsi de 462 à 665 euros environ soit 42,38 % d'augmentation entre 2006 et 2012, avec une revalorisation de 15 points alors qu'elle n'avait fait l'objet d'aucune revalorisation entre 1978 et 2005.

Les veuves d'anciens combattants les plus démunies bénéficieront d'un relèvement du plafond de l'allocation différentielle pour atteindre 869 euros selon l'engagement du secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

Le supplément de pension, de 360 points au profit des conjoints des invalides, sera élargi à une limite à partir de 11 000 points. Elle était auparavant de 12 000 points. Cette mesure est destinée à venir en aide aux conjoints survivants des très grands invalides de guerre.

Enfin, le secrétaire d'Etat a pris l'engagement de la création d'une croix du combattant volontaire pour les réservistes opérationnels qui ont participé à des opérations extérieures.

Dans un contexte difficile, la Nation montre ainsi sa solidarité envers ceux qui ont combattu pour notre liberté.

Contact presse

Amélie FAUCONNET

Tél. 03 25 92 20 31 / 06 81 47 66 17

ndhuicq@orange.fr

Permanence parlementaire
7, rue Joseph Gaucher 10500 Brienne-le-Château
Tél. 03 25 92 20 31 - Fax 03 25 92 22 60
ndhuicq@orange.fr

www.nicolasdhuicq.com